

*Extrait du registre  
des délibérations du conseil municipal*

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 25 novembre à 20 heures, le conseil municipal de Condé-en-Normandie s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire.

**Étaient présents** : Mme Desquesne, M. Daligault, Mme Roelandt, M. Mèche, Mme Mourocq, M. Frappy, Mmes Bouclier, Bouillard, MM. Billard Patrick, Anckaert, Balais, Beauquesne, Billard Pascal, Mmes Cailly, Catherine, Colin-Martin, Collibeaux, M. Dujardin, Mme Duquesne, MM. Elisabeth, Gauquelin, Goudier, Mmes Lair, Lenepveu, MM. Maheu, Pastor et Siquot

**Ont donné pouvoir** : M. Gascouin à M. Maheu, Mme Lemera y à Mme Desquesne et Mme Rolland à Mme Roelandt

**Excusée** : /

**Absents** : Mmes Blandeau, Morice et M. Vasthier

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20191125-19\_01818-DE  
Date de télétransmission : 02/12/2019  
Date de réception préfecture : 02/12/2019

<b>Nombre de délégués</b> :	<b>N° 16 / 8-8-1</b>
- en exercice : 33	Date de la convocation : 19 novembre 2019
- présents : 27	Date d'affichage de la convocation : 19 novembre 2019
- votants : 30	Date d'affichage de la délibération = date de réception en préfecture
<b>Secrétaire de séance</b> Mme Collibeaux	<b>Objet</b> : <i>Adoption des RPQS – Eau potable et assainissement collectif communes déléguées de St-Germain-du-Crioult et Condé-sur-Noireau</i>

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, d'une part, et, d'autre part, sur l'assainissement collectif.

Après présentation de ces rapports et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

▪ **ADOpte** pour l'exercice 2018 :

- ✓ les rapports sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif pour les communes déléguées de Condé-sur-Noireau et Saint-Germain-du-Crioult,
- ✓ le rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable pour la commune déléguée de Condé-sur-Noireau.

Pour extrait conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 27 novembre 2019

Le Maire,  
V. DESQUESNE

